TABLE DES MATIERES - JT N° 6632 - 2016/4 - 23/01/2016

DOCTRINE

p. 57

L'immunité de saisie des biens de l'État étranger et de l'organisation internationale : notes sur l'article 1412*quinquies*
du Code judiciaire

Frédéric Dopagne

JURISPRUDENCE

p. 64

Liège (6e ch.), 10 juin 2015

Droit pénal. – Blanchiment (article 505, alinéa 1er, 4o, C. pén.). – Notion. – Élément matériel. – Acte de dissimulation ou de déguisement de choses provenant d'une infraction. – Dépôt de fonds dans un coffre bancaire loué au nom du prévenu. – Pas de dissimulation.
p. 65

Observations : Olivier Klees - La dissimulation des avantages patrimoniaux tirés d'une infraction : retour au coeur du blanchiment

p. 67

Liège (3e ch. B), 23 mars 2015

I. - Prescription. - Marchands (article 2272, alinéa 2, C. civ.).
II. - Preuve. - Preuve littérale. - Exceptions. - Impossibilité de se réserver un écrit. - Usages.
p. 68

Com. Hainaut (2e ch., div. Mons), 24 décembre 2015

I. - Droit judiciaire. - Loi du 19 octobre 2015 modifiant le droit de la procédure civile (dite loi « Pot-pourri I »). - Droit transitoire. - Autorité de chose jugée (article 23 C. jud.). - Application de la loi en vigueur à la date d'introduction de la demande.
II. - Droit judiciaire. - Autorité de chose jugée (article 23 C. jud.). - Régime antérieur à la loi du 19 octobre 2015 (dite loi « Pot-pourri I »). - Possibilité de réintroduire une demande portant sur le même objet pourvu qu'elle soit fondée sur une règle juridique différente ou sur une modification des faits de la cause.
III. - Droit judiciaire. - Concentration du litige. - Pas un principe général de droit. - Régime antérieur à la loi du 19 octobre 2015 (dite loi « Pot-pourri I »).

CHRONIQUE JUDICIAIRE

Bibliographie

p. 71

V. Defraiteur, **Les servitudes**

p. 72

Échos

p. 72

Coups de règle